

INTERCOM BERNAY TERRES DE NORMANDIE

DÉPARTEMENT DE L'EURE – ARRONDISSEMENT DE BERNAY

D038/2020

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE

DE L'INTERCOM BERNAY TERRES DE NORMANDIE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt, le 2 juillet, à 14 heures 30 minutes, le Conseil d'Administration du C.I.A.S., légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes de Serquigny, Avenue Pierre Sémard – 27470 Serquigny, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude ROUSSELIN.

Date de convocation : 25 juin 2020

Nombre de membres

En exercice : 21

Présents : 9

Votants : 9

Étaient présents : M. ROUSSELIN, M. ANTHIERENS, Mme ANTOMPIETRI, M. DELAMARE, M. GUÉNIER, Mme JORISSEN, M. MALARGÉ, M. MALHERBE, Mme VATINEL.

Étaient absents : M. ARNAUD, Mme BINET, Mme BLOTIERRE, M. DU MESNIL-ADELÉE, Mme ERARD, M. GRIHAULT, M. PALADE, M. PENVEN, M. PERDRIEL, Mme TERRASSE, Mme VAN DEN DRIESSCHE, Mme VANDERHOEVEN.

Pouvoirs : Aucun pouvoir communiqué

Secrétaire de séance : Monsieur ANTHIERENS

Au regard de l'article 10 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 et de l'article 2 de l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19, le conseil d'administration peut valablement délibérer dès lors que le tiers de ses membres en exercice est présent ou représenté.

Objet : Approbation de la convention de mise à disposition de personnel du Football Club Serquigny Nassandres au profit du C.I.A.S.

PJ : convention

Au regard des besoins liés aux activités d'été menées au sein de son Accueil de Loisirs Sans Hébergement - site de Serquigny, le C.I.A.S. sollicite auprès du Football Club Serquigny Nassandres la mise à disposition d'un personnel doté de qualifications techniques spécialisées liées à l'encadrement de mineurs.

Après avoir ouï et délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité :

- ↳ Approuve la convention de mise à disposition d'un agent du Football Club Serquigny Nassandres au profit du C.I.A.S. pour la période convenue dans ladite convention.
- ↳ Autorise Monsieur le Président à signer la convention ainsi que tout document nécessaire à sa mise en application.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200003770-20200702-20D038-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/07/2020

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Jean-Claude ROUSSELIN.



A handwritten signature in blue ink, appearing to be "JC ROUSSELIN".